

# COMPTES MENSUELS DES ORGANISMES DE SÉCURITÉ SOCIALE

N° 25 : septembre 2020

Situation au 30 juin 2020

Cette publication présente chaque trimestre les comptes mensuels des régimes obligatoires de base de sécurité sociale, du FSV, de la CNSA et de la CADES, hors régime des retraites de la fonction publique de l'État. En dehors de ceux du mois de décembre, les résultats en fin de mois au cours de l'année présentés ici sont dépendants des modalités de remontée des informations comptables et ne prennent pas en compte les opérations dites d'inventaire (provisions, reprises de provision, produits à recevoir...), ni certaines écritures comptables. Ainsi, ils ne permettent pas d'anticiper directement le solde attendu en fin d'exercice, à l'inverse de la prévision présentée dans le rapport de la CCSS de juin 2020. Seuls les résultats au 31 décembre prennent en compte toutes les opérations comptables.

Au 30 juin 2020, le solde du régime général de la sécurité sociale et du fonds de solidarité vieillesse (FSV) s'établit à -14,9 Md€ ; il se dégrade très fortement (-13,7 Md€ par rapport à la même date en 2019) du fait des effets de la crise sanitaire relative à la COVID-19. Cette forte détérioration concerne toutes les branches, elle est toutefois plus marquée pour la branche maladie (-8 Md€) et la branche vieillesse (-4,5 Md€), plus modérée pour la branche famille (-0,8 Md€) et la branche AT-MP (-0,4 Md€) qui restent excédentaires.

## Branches : maladie (PUMa), vieillesse des régimes alignés, famille, AT-MP, FSV et CADES

en milliards d'euros	2020 p		Montant à fin Juin		Juin-20 /	
	* % évol	2019	2020	Juin-19	% Prév.	2020
<b>SOLDE</b>	<b>-52,0</b>	<b>-1,2</b>	<b>-14,9</b>			
dont branche maladie (PUMa)	-31,7	-1,4	-9,4			
dont branche vieillesse+FSV (régimes alignés)	-17,0	-2,9	-7,4			
dont branche famille	-3,1	2,3	1,5			
dont branche AT-MP	-0,7	0,8	0,4			
<b>Total des dépenses</b>	<b>433,2</b>	<b>4,4%</b>	<b>200,9</b>	<b>204,1</b>	<b>1,6%</b>	<b>47,1%</b>
Prestations sociales	397,8	3,4%	189,2	191,7	1,3%	48,2%
Transferts	22,8	27,6%	6,9	7,9	13,4%	34,5%
Charges de gestion courante et autres charges	12,6	1,3%	4,8	4,6	-4,2%	36,4%
<b>Total des recettes</b>	<b>380,7</b>	<b>-7,7%</b>	<b>199,7</b>	<b>189,2</b>	<b>-5,3%</b>	<b>49,7%</b>
Cotisations sociales	191,8	-8,0%	103,9	95,7	-7,8%	49,9%
Cotisations prises en charge par l'Etat	5,5	0,0%	2,4	2,2	-5,7%	40,6%
CSG	96,7	-4,4%	49,0	44,1	-10,1%	45,6%
Autres contributions sociales, impôts et taxes	78,6	-6,1%	40,6	42,1	3,8%	53,6%
Charges liées au non recouvrement	-7,6	++	-1,1	-0,2	--	2,2%
Transferts	9,0	0,0%	3,0	3,9	30,3%	43,5%
Autres produits	6,7	7,2%	1,9	1,3	-35,5%	18,7%
<b>CADES - endettement net</b>	<b>-73,1</b>	<b>-18,0%</b>	<b>-96,7</b>	<b>-81,1</b>	<b>-16,2%</b>	

\* : Prévisions de la CCSS de Juin 2020

Le solde à fin juin 2020 s'établit à -14,9 Md€, en forte dégradation par rapport à fin juin 2019. Toutes les branches affichent un solde en recul.

L'épidémie de COVID-19 explique cette dégradation sans précédent. Le confinement mis en place le 17 mars puis sa levée progressive à partir du 11 mai ont des conséquences très fortes sur l'activité et donc sur les recettes de la sécurité sociale (on rappelle qu'il y a un décalage d'un mois, pour les cotisations et contributions du secteur privé, entre la période au titre desquelles elles sont dues et leur enregistrement dans les comptes : ainsi, les recettes enregistrées au 1<sup>er</sup> semestre 2020 se rapportent aux périodes d'emploi de décembre 2019 à mai 2020). En outre, des mesures exceptionnelles ont été prises pour soutenir le système de soins augmentant les dépenses de l'assurance maladie.

Dans sa publication du 8 septembre 2020, l'Acoss indique que la masse salariale soumise à cotisation a chuté de 15,8% par rapport au 1<sup>er</sup> trimestre et de -16,8% sur un an en raison, essentiellement, du recours massif des employeurs à l'activité partielle qui a un effet d'éviction de l'assiette sociale. En effet, l'allocation versée aux salariés placés dans ce dispositif n'est soumise à aucune cotisation mais uniquement à la CSG et à la CRDS. Ce même effet d'éviction joue pour les personnes qui ont été en arrêt de travail et touchant des indemnités journalières. Le nombre de salarié effectivement en chômage partiel est estimé par la Dares au 21 août à 7,2 millions en mars, 8,8 millions en avril et 7,9 millions en mai. Le recours à l'activité partielle redescend en juin et juillet (respectivement 4,5 millions et 2,4 millions de salariés en activité partielle). A ces effets s'ajoutent le recul de l'emploi. Le nombre de déclarations d'embauche de plus d'un mois (hors intérim) a chuté de 40,1% au 2<sup>ème</sup> trimestre 2020 (Acoss stat n° 308). La CCSS de juin a retenu pour l'année 2020 une prévision d'évolution de masse salariale du secteur privé de -9,7%.

Cette nette baisse de la masse salariale soumise à cotisation explique l'essentiel du recul des cotisations (-7,9%) au 2<sup>ème</sup> trimestre 2020. Il

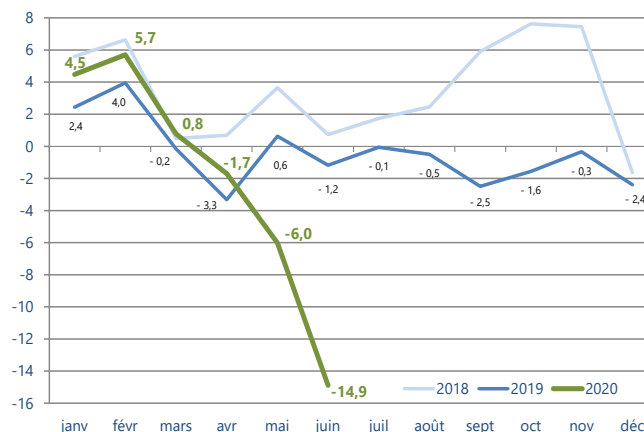
provient aussi de la suspension des appels des cotisations des travailleurs indépendants à partir de mars afin de soulager leur trésorerie. Ces appels reprennent en septembre, mais pour des montants réduits. Par ailleurs, la baisse de 6 points du taux de cotisation patronale maladie pour les salaires inférieurs à 2,5 SMIC et l'exonération de cotisations sur les heures supplémentaires sur la branche vieillesse, qui diminuent les encaissements de janvier 2020 par rapport à ceux de janvier 2019, accroissent cette diminution.

La baisse des recettes de CSG (-10,1%) est essentiellement due au recul de la masse salariale. A l'inverse, les impôts, taxes et contributions hors CSG progressent (+3,8%), en raison de la hausse de la TVA affectée à la sécurité sociale en contrepartie, notamment, de la baisse des cotisations maladie. Cette évolution est assez éloignée de la prévision annuelle à ce stade mais cet écart est surtout lié au décalage d'un mois entre les mouvements de trésorerie retracés ici et la date de leur fait générateur. Celui-ci se réduira au cours du second semestre pour disparaître à la clôture des comptes.

Par ailleurs, les charges liées au non recouvrement sont très faibles à fin juin, la comptabilisation des admissions en non-valeur (ANV) étant suspendue jusqu'à la publication début juillet d'un décret venant préciser les nouvelles modalités d'annulation des créances non recouvrables. La reprise de la comptabilisation interviendra au cours du 3<sup>ème</sup> trimestre.

L'endettement net de la CADES baisse de 16,2% à fin juin 2020 contre une prévision annuelle de -18% : cet écart à la prévision vient surtout de la baisse de la CSG et de la CRDS en chute de 10,4%. Le versement annuel de 2,1 Md€ en provenance du FRR effectué au mois d'avril ne joue pas sur cette évolution puisqu'il a été effectué à la même période en 2019.

## Branches : maladie (PUMa), vieillesse des régimes alignés, famille, AT-MP et FSV • Saldes cumulés (en Md€)



.....

**Branche maladie (PUMa) <sup>1</sup>**

en milliards d'euros	2020 p		Montant à fin Juin		Juin-20 / Juin-19	% Prév. 2020
	*	% évol	2019	2020		
<b>Total des dépenses</b>	<b>230,8</b>	<b>6,5%</b>	<b>105,2</b>	<b>106,9</b>	<b>1,6%</b>	<b>46,3%</b>
Prestations sociales	212,4	4,7%	99,8	101,1	1,3%	47,6%
Transferts	11,7	++	2,6	3,1	21,0%	26,8%
Charges de gestion courante et autres charges	6,7	-0,7%	2,8	2,7	-4,8%	39,6%
<b>Total des recettes</b>	<b>199,7</b>	<b>-7,2%</b>	<b>103,8</b>	<b>97,5</b>	<b>-6,1%</b>	<b>48,8%</b>
Cotisations sociales	68,2	-6,9%	37,5	34,1	-9,1%	50,0%
Cotisations prises en charge par l'Etat	2,2	0,3%	0,9	0,9	-1,6%	40,2%
CSG	68,8	-4,2%	37,7	32,7	-13,2%	47,5%
Autres contributions sociales, impôts et taxes	55,4	-8,5%	26,0	27,6	6,2%	49,9%
Charges liées au non recouvrement	-3,4	++	-0,5	-0,1	--	2,4%
Transferts	2,9	0,9%	0,8	1,6	++	53,6%
Autres produits	5,6	9,6%	1,3	0,7	-47,8%	12,4%
<b>SOLDE</b>	<b>-31,1</b>		<b>-1,4</b>	<b>-9,4</b>		

\* : Prévisions de la CCSS de Juin 2020

Le solde de la **branche maladie** se dégrade de 8 Md€ et s'établit à -9,4 Md€, contre -1,4 Md€ en juin 2019. Cette détérioration résulte d'une baisse exceptionnelle des recettes (-6,1%) et d'une hausse des dépenses (+1,6%).

Les cotisations sociales diminuent fortement (-9,1%) en raison de la chute de la masse salariale soumise à cotisations. La baisse de 6 points de cotisations patronales de 2019, qui a un impact sur les comptes à partir de février 2019, influe encore sur la dynamique des cotisations à fin juin. Hors mois de janvier (qui concerne les rémunérations au titre de décembre 2019), les cotisations baissent de 7,3%, soit une évolution plus proche de la prévision établie lors de la CCSS de juin (-6,9%).

La contraction de la CSG (-13,2%) s'explique par le recul de la CSG activité du fait des effets de la crise sanitaire mais aussi par la baisse de la CSG assise sur les revenus de remplacement. En effet, la LFSS pour 2020 a transféré de la CNAM au FSV 0,26 point de CSG remplacement, afin de faire supporter à la CNAM l'intégralité du coût relatif au rétablissement du taux de CSG intermédiaire à 6,6%. Cette rectification n'a été effective que fin 2019. Enfin, le rétablissement du taux intermédiaire de CSG, qui n'a eu un impact sur les encaissements qu'à partir de février 2019, est encore perceptible sur la dynamique de la CSG à fin juin 2020.

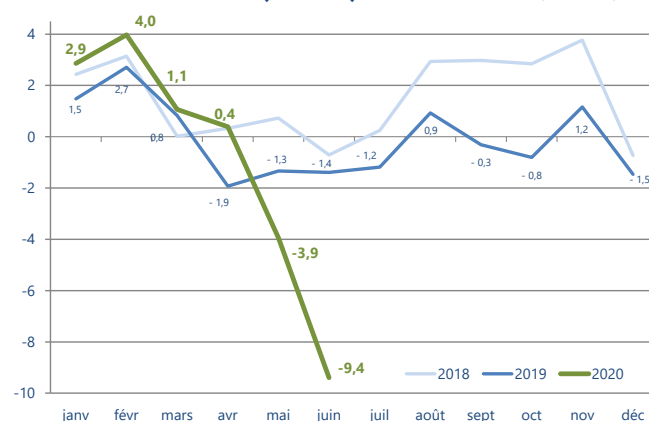
A l'inverse, les impôts et taxes sont très dynamiques (+6,2%) à l'opposé de la prévision de la CCSS de juin (-8,5%). En premier lieu, cette hausse provient de la dynamique de la TVA (+4,2%). En effet, la forte hausse de la part de TVA affectée à la Sécurité sociale instaurée par les lois financières pour 2019 (pour compenser la transformation du CICE en allègement de cotisation) joue encore pleinement sur l'évolution de la TVA encaissée en janvier 2020 comparée à celle de janvier 2019. De février à juin, la recette de TVA chute de 19,6% par rapport à la même période l'année dernière en raison de l'écroulement de la consommation pendant le confinement. En second lieu, le produit de taxe sur les salaires progresse de plus de 73% à fin juin 2020, la fraction de cette taxe affectée à la CNAM étant passée de 9,8% en 2019 à 19,1% en 2020. De plus, les taxes sur les tabacs progressent de 7%, du fait d'une hausse de la fiscalité au 1<sup>er</sup> mars 2020 et de la chute des achats transfrontaliers dus à la fermeture des frontières pendant la crise.

Les prestations sociales ne croissent que de 1,3%, évolution plus faible que celle qui a été retenue dans la CCSS de juin (+4,7%). Les prestations de soins de ville en nature baissent nettement (-4,7%) en raison du confinement qui a eu des répercussions très fortes sur l'activité des professionnels de santé. S'agissant des établissements de santé, les versements mensuels fondés sur l'activité de médecine, chirurgie et obstétrique, ont été suspendus du fait de la crise qui a bouleversé leur activité pour être remplacés par des versements forfaitaires garantissant un niveau de recettes au moins égal à celles perçues l'année dernière, revalorisées des tarifs 2020.

A l'inverse, les dépenses d'indemnités journalière ont augmenté de près de 50% par rapport à juin 2019, en raison des indemnités versées aux parents d'enfants et personnes vulnérables empêchées de travailler pendant le confinement.

Le profil mensuel des soldes se dégrade fortement au cours de ce deuxième trimestre reflétant l'impact de la crise sanitaire.

**Branche maladie (PUMa) <sup>1</sup> • Soldes cumulés (en Mde)**



<sup>1</sup> : La **branche maladie de la protection universelle maladie (PUMa)** regroupe les branches maladie des régimes de base suivants : CNAM avec la CPSTI, MSA, CPRP-SNCF, CNMSS, CANSSM, ENIM, RATP, CRPCEN et CAVIMAC.

**Branche vieillesse des régimes alignés <sup>2</sup>**

en milliards d'euros	2020 p		Montant à fin Juin		Juin-20 / Juin-19	% Prév. 2020
	*	% évol	2019	2020		
<b>Total des dépenses</b>	<b>146,1</b>	<b>2,9%</b>	<b>70,1</b>	<b>72,0</b>	<b>2,8%</b>	<b>49,3%</b>
Prestations sociales	139,6	2,9%	67,4	69,2	2,7%	49,6%
Transferts	4,6	4,6%	2,0	2,2	11,2%	47,1%
Charges de gestion courante et autres charges	1,9	-0,4%	0,7	0,6	-9,0%	32,9%
<b>Total des recettes</b>	<b>129,0</b>	<b>-7,1%</b>	<b>67,2</b>	<b>64,7</b>	<b>-3,7%</b>	<b>50,1%</b>
Cotisations sociales	83,6	-9,1%	45,2	41,6	-8,0%	49,7%
Cotisations prises en charge par l'Etat	2,5	1,0%	1,0	1,0	-3,9%	38,5%
CSG	16,4	-5,7%	5,4	5,9	9,4%	36,1%
Autres contributions sociales, impôts et taxes	17,0	8,3%	10,2	10,6	3,1%	62,1%
Charges liées au non recouvrement	-2,6	++	-0,4	-0,1	--	2,3%
Transferts	11,7	-0,1%	5,6	5,6	0,4%	48,0%
Autres produits	0,4	9,8%	0,1	0,1	-12,2%	22,9%
<b>SOLDE</b>	<b>-17,0</b>		<b>-2,9</b>	<b>-7,4</b>		
dont CNAV avec CNDSSSTI	-14,9		0,5	-3,9		
dont MSA Salariés	0,0		0,1	0,0		
dont FSV	-2,1		-3,5	-3,5		

\* : Prévisions de la CCSS de Juin 2020

Le solde de la **branche vieillesse**, qui inclut le régime général, les salariés agricoles et le FSV, est en nette dégradation à fin juin 2020 par rapport à la même date en 2019 (-7,4 Md€ contre -2,9 Md€). Les recettes sont en baisse (-3,7%) tandis que les dépenses augmentent sur un rythme proche de la prévision (+2,8%).

Les cotisations diminuent fortement (-8,0%) en raison des effets de la crise sanitaire sur la masse salariale mais aussi des exonérations des cotisations salariales sur les heures supplémentaires qui jouent encore sur les encaissements de janvier 2020.

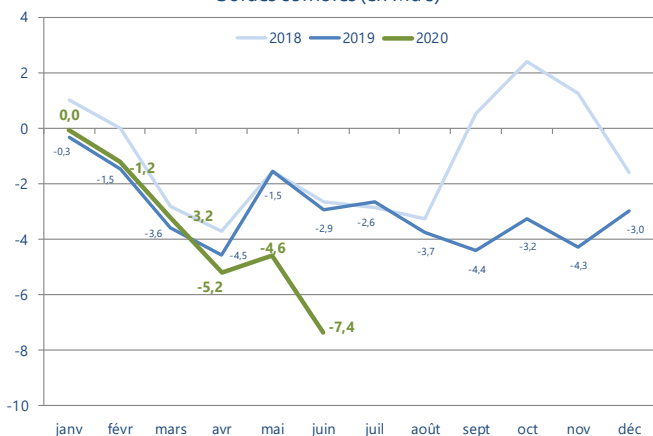
Au premier trimestre 2020, la CSG – uniquement affectée au FSV dans la branche vieillesse – est très dynamique (+9,4%). Cette forte hausse provient de la rectification de la LFSS pour 2020 au titre de l'exercice 2019 transférant 0,26 point de CSG remplacement de la CNAM vers le FSV (cf. supra).

Les impôts, taxes et contributions hors CSG affectée à la CNAV augmentent nettement (+7,8%). Cette hausse s'explique par l'augmentation, décidée dans la LFSS pour 2020, de la fraction de taxe sur les salaires attribuée à la CNAV (53,4% en 2020 après 45,0% en 2019), pour compenser les pertes de cotisation liées à l'exonération de cotisations salariales assises sur les heures supplémentaires. Enfin, la C3S perçue en mai est supérieure au montant attendu lors de la CCSS de juin 2020 de 150 M€. Toutefois, des régularisations qui interviendront au cours du deuxième semestre pourraient diminuer un peu ce montant d'ici la fin de l'année.

Les prestations sociales progressent de 2,7%. L'effectif de bénéficiaires de droit direct de la CNAV augmente de 1,3% au 2<sup>er</sup> trimestre 2020, en léger repli par rapport à la même période l'année dernière (+1,5%). En revanche, la pension moyenne versée accélère légèrement (+1,5% après 1,2% en juin 2019), en raison essentiellement d'une revalorisation des pensions plus élevée. Elle s'élève à +0,3% au 1<sup>er</sup> janvier 2019, contre une revalorisation d'environ 0,8% en moyenne sur l'ensemble des prestations de droit propre versées par la CNAV. La LFSS pour 2020 a en effet fixé la revalorisation à un taux compris entre 1% et 0,3% selon le niveau de pension tous régimes de l'assuré, au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Le profil des soldes mensuels au cours du second trimestre de l'année 2020 décroche par rapport aux années précédentes compte tenu des effets de la crise sanitaire.

**Branche vieillesse des régimes alignés<sup>2</sup>**  
Soldes cumulés (en Md€)



<sup>2</sup> : La branche vieillesse des régimes alignés regroupe le FSV et les organismes concernés par la liquidation unique des régimes alignés (LURA) : la CNAV avec la CPSTI et la branche vieillesse du régime des salariés agricoles.

pleine relative à l'exonération sur les heures supplémentaires. A l'inverse, le rendement de la taxe sur les contrats d'assurance augmente de 5,5% contre une prévision annuelle de -9,8%. Cette différence s'explique par des effets calendaires qui jouent sur les dates de versement entre 2019 et 2020 et qui disparaîtront en fin d'année.

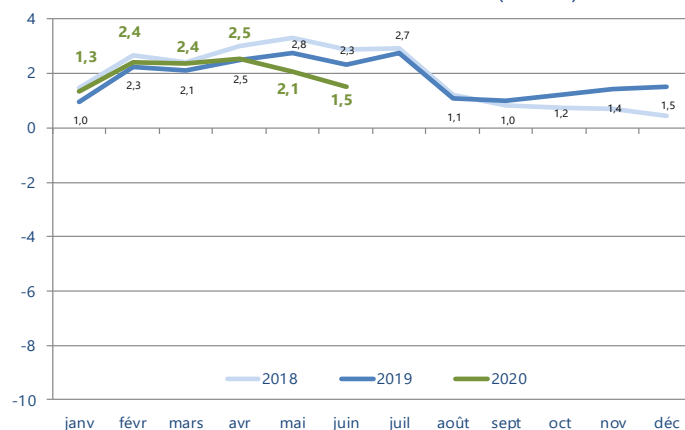
Les charges baissent de 2,7%, essentiellement tirées par les prestations sociales nettes (-3,8%). Les dépenses de prise en charge de cotisations au titre du CMG reculent nettement à cause du confinement, qui a entraîné un effondrement du recours aux modes de garde d'enfant payants.

Par ailleurs, les dépenses de l'allocation de base de la PAJE diminuent de 6,6% du fait de l'alignement progressif de ses plafonds d'attribution sur ceux du complément familial. A l'opposé, cette baisse est légèrement atténuée par les prestations d'entretien (dont les allocations familiales constituent la plus grande part) qui augmentent légèrement (+0,4%).

L'augmentation des transferts reste limitée (+0,5%), tirés par les majorations de pensions de retraite pour enfants (+1,5%).

Le profil des soldes de la branche à la fin de second trimestre de l'année 2020 se dégrade par rapport à 2019 comme pour les autres branches.

**Branche famille** • Soldes cumulés (en Md€)



**Branche famille**

en milliards d'euros	2020 p		Montant à fin Juin		Juin-20 / Juin-19	% Prév. 2020
	*	%	2019	2020		
<b>Total des dépenses</b>	<b>49,7</b>	<b>-0,4%</b>	<b>23,4</b>	<b>22,8</b>	<b>-2,7%</b>	<b>45,9%</b>
Prestations sociales	36,2	-1,3%	17,4	16,7	-3,8%	46,2%
Transferts	10,4	0,9%	5,1	5,1	0,5%	49,3%
Charges de gestion courante et autres charges	3,1	6,2%	1,0	1,0	-0,6%	31,0%
<b>Total des recettes</b>	<b>46,6</b>	<b>-9,3%</b>	<b>25,7</b>	<b>24,3</b>	<b>-5,7%</b>	<b>52,1%</b>
Cotisations sociales	28,4	-6,4%	14,9	14,2	-4,8%	50,0%
Cotisations prises en charge par l'Etat	0,7	-4,6%	0,3	0,3	-5,6%	49,9%
CSG	11,5	-3,7%	5,9	5,5	-7,9%	47,5%
Autres contributions sociales, impôts et taxes	6,2	-17,0%	4,3	3,9	-9,3%	64,0%
Charges liées au non recouvrement	-1,1	--	-0,2	0,0	--	2,0%
Transferts	0,2	3,6%	0,1	0,1	12,5%	34,6%
Autres produits	0,7	-9,4%	0,3	0,3	0,2%	41,6%
<b>SOLDE</b>	<b>-3,1</b>		<b>2,3</b>	<b>1,5</b>		

\* : Prévisions de la CCSS de Juin 2020

Le solde de la **branche famille** se détériore de 0,8 Md€ par rapport au 2<sup>ème</sup> trimestre 2019 mais reste excédentaire (+ 1,5 Md€). Les recettes se contractent de 5,7% et les charges de 2,7%.

Les cotisations sociales baissent au 2<sup>ème</sup> trimestre 2020 de 4,8%, un repli un peu moindre que la prévision annuelle de -6,4%.

Le produit de CSG baisse de 7,9% au second trimestre 2020. Cette diminution concerne notamment la CSG sur revenus d'activité (-8,5% pour une prévision annuelle à -9,8%), du fait des effets de la crise sanitaire sur la masse salariale et des reports d'appels de cotisations des travailleurs indépendants.

Au second trimestre 2020, les impôts, taxes et contributions hors CSG reculent de 9,3%, du fait d'une réduction de la fraction de taxe sur les salaires affectée à la CNAF en 2020 (27,8% après 35,2%). Cette diminution bénéficie à la CNAV, pour compenser la perte en année

**Branche AT-MP du régime général**

en milliards d'euros	2020		Montant à fin Juin		Juin-20 / Juin-19	% Prév. 2020
	p *	%	2019	2020		
<b>Total des dépenses</b>	<b>12,5</b>	<b>1,8%</b>	<b>5,7</b>	<b>5,8</b>	<b>0,6%</b>	<b>46,2%</b>
Prestations sociales	9,6	2,4%	4,6	4,6	1,3%	48,3%
Transferts	2,0	-1,7%	0,8	0,8	-2,8%	39,4%
Charges de gestion courante et autres charges	0,9	4,1%	0,3	0,3	-0,4%	38,2%
<b>Total des recettes</b>	<b>11,3</b>	<b>-11,7%</b>	<b>6,5</b>	<b>6,1</b>	<b>-6,5%</b>	<b>54,4%</b>
Cotisations sociales	11,6	-9,5%	6,3	5,9	-6,4%	50,8%
Cotisations prises en charge par l'Etat	0,10	-0,5%	0,10	0,04	--	42,1%
Autres contributions sociales, impôts et taxes	0,00	--	0,00	0,00	++	n.s.
Charges liées au non recouvrement	-0,50	++	-0,09	-0,01	--	1,2%
Transferts	0,01	4,5%	0,00	0,00	--	-8,4%
Autres produits	0,00	0,0%	0,21	0,17	-20,4%	0,0%
<b>SOLDE</b>	<b>-0,7</b>		<b>0,8</b>	<b>0,4</b>		

\* : Prévisions de la CCSS de Juin 2020

Le solde de la **branche AT-MP** à la fin du deuxième trimestre 2020 se dégrade par rapport à celui du 2<sup>ème</sup> trimestre 2019 (+0,4 Md€ contre +0,8 Md€). Les recettes sont en baisse (-6,5%) tandis que les dépenses sont presque stables (-0,2%).

La quasi-totalité des recettes de la CNAV-AT est composée de cotisations des salariés du secteur privé non agricole, les travailleurs indépendants non agricoles n'étant pas couverts pour ce risque. A fin juin 2020, les recettes de cotisations baissent de 6,4%, soit moins fortement que la prévision annuelle (-9,5%).

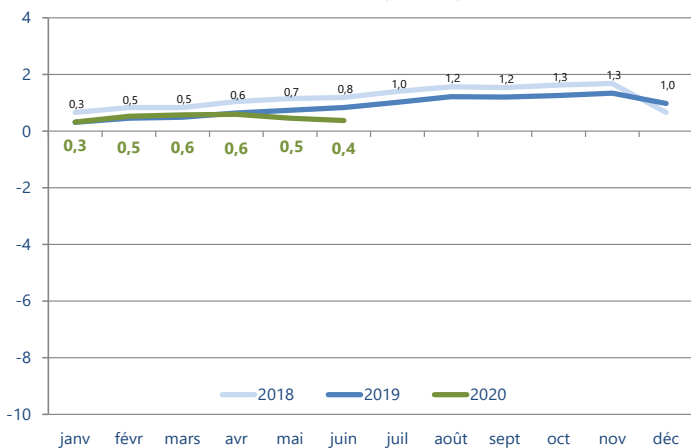
Les dépenses de prestations de la branche AT au 30 juin 2020 sont en hausse de 1,3%. Elles restent tirées par les indemnités journalières

(+7,0%) qui en expliquent l'essentiel de la dynamique alors que les autres soins de ville baissent de 4,9%. Par ailleurs, les prestations d'incapacité permanente se contracteraient (-1,5%), en partie en raison de la suppression, dans la LFSS pour 2020, de la possibilité de versement en capital des rentes peu élevées.

La chronique mensuelle des soldes de la branche AT-MP commence à s'écarter de celle de l'année précédente du fait de la crise sanitaire.

**Branche AT-MP du régime général •**

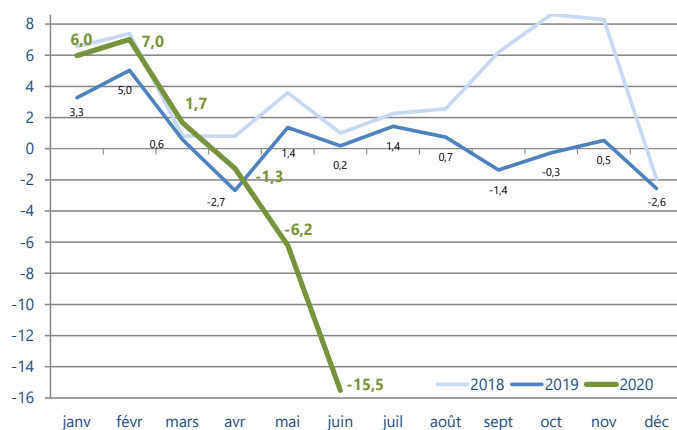
Soldes cumulés (en Md€)



0,3 Md€ résulte de la suspension du prélèvement des cotisations sociales depuis le début de la crise sanitaire.

La CNSA, qui en 2019 affichait à la même période un excédent de 0,8 Md€, présente à la fin du mois de juin 2020 un compte juste à l'équilibre. Cette situation s'explique à la fois par un repli de ses recettes propres du fait de la crise et par un accroissement de ses charges par rapport à l'année dernière. Le régime des professions libérales (CNAVPL) affiche un excédent de 0,2 Md€ au lieu de 0,9 Md€ en juin 2019.

**Comptes mensuels des organismes de sécurité sociale<sup>3</sup> • Soldes cumulés (en Md€)**



<sup>3</sup> : les comptes mensuels des organismes de sécurité sociale intègrent la branche maladie de la PUMA, les branches vieillesse des régimes alignés, la branche famille, la branche AT-MP du régime général et le FSV déjà présentés en première partie, auxquels sont ajoutés la CNSA et neuf autres régimes vieillesse de base (CNRACL, CNIEG, Exploitants agricoles de la MSA, SNCF, CNAVPL, FSPOEIE, CANSSM, RATP, ENIM).

**Comptes mensuels des organismes de sécurité sociale<sup>3</sup>**

Dans cette dernière partie, le champ de la publication est étendu à la CNSA et aux principaux régimes vieillesse de base (CNRACL, CNIEG, Exploitants agricoles, SNCF, CNAVPL, FSPOEIE, CANSSM, RATP, ENIM). Pour des raisons de lisibilité et de comparabilité avec les données publiées lors de la CCSS, la section qui suit ajoute les dépenses et les recettes mensuelles de ces organismes à celles présentées dans le tableau regroupant toutes les branches du régime général de la première page.

en milliards d'euros	2020 p		Montant à fin Juin		Juin-20 /	
	* % évol	2019	2020	Juin-19	% Prév.	2020
<b>Total des dépenses</b>	<b>482,2</b>	<b>4,2%</b>	<b>224,7</b>	<b>227,9</b>	<b>1,4%</b>	<b>47,3%</b>
Prestations sociales	444,3	3,3%	211,7	214,6	1,4%	48,3%
Transferts	24,8	24,6%	8,0	8,6	7,3%	34,5%
Charges de gestion courante et autres charges	13,1	1,5%	5,0	4,7	-4,6%	36,2%
<b>Total des recettes</b>	<b>429,1</b>	<b>-6,8%</b>	<b>224,8</b>	<b>212,4</b>	<b>-5,5%</b>	<b>49,5%</b>
Cotisations sociales	223,5	-6,8%	120,3	111,2	-7,6%	49,7%
Cotisations prises en charge par l'Etat	5,6	-0,1%	2,4	2,3	-5,7%	40,5%
CSG	98,8	-4,5%	49,9	45,1	-9,8%	45,6%
Autres contributions sociales, impôts et taxes	85,6	-6,0%	44,3	45,6	2,9%	53,3%
Charges liées au non recouvrement	-7,8	++	-1,1	-0,2	--	2,5%
Transferts	16,5	5,0%	7,0	7,2	3,4%	43,9%
Autres produits	6,8	6,7%	2,0	1,3	-36,2%	18,6%
<b>SOLDE</b>	<b>-53,1</b>		<b>0,2</b>	<b>-15,5</b>		
dont solde toutes branches de la première partie	-52,5		-1,2	-14,9		
dont solde des autres régimes	-0,7		1,4	-0,6		

\* : Prévisions de la CCSS de Juin 2020

Le solde de l'ensemble des organismes de sécurité sociale s'établit à -15,5 Md€ contre 0,2 Md€ à fin juin 2019. La prise en compte des organismes de sécurité sociale qui n'appartiennent pas au régime général accentue la dégradation du solde de 0,6 Md€.

Ce déficit supplémentaire est porté principalement par deux régimes : le régime de retraite de la fonction publique territoriale et hospitalière (CNRACL), désormais structurellement déficitaire, avec un déficit de 0,6 Md€, et le régime des exploitants agricoles, dont le déficit de

**Contexte**

Cette publication complète les informations annuelles établies dans le cadre de la Commission des comptes de la sécurité sociale, en fournissant des éléments sur la situation financière infra-annuelle des organismes de sécurité sociale. Elle s'inscrit dans le cadre des dispositions de la directive européenne 2011/85 en matière de publication par les Etats membres des données comptables mensuelles sur le champ des administrations de sécurité sociale.

**Méthodologie**

La fiche 3.1 du rapport de la CCSS de septembre 2014 explicite plus en détail la méthodologie retenue. La fiche 3.8 du rapport de la CCSS de septembre 2015 décrit les modalités d'intégration de la MSA et de l'ex-RSI dans ce suivi mensuel. Les subventions d'équilibre de l'Etat que perçoivent les régimes de la SNCF, la RATP, la CANSSM, le FSPOEIE et l'ENIM sont mensuralisées par douzième selon les montants fixés en loi de finances. Pour assurer la comparabilité avec les exercices précédents, des retraitements ont été effectués afin d'obtenir un périmètre homogène d'un exercice à l'autre ; les soldes présentés peuvent donc différer de ceux des publications antérieures. Le champ couvert par cette publication correspond à 99% des charges des régimes de base de sécurité sociale.

**Limites**

Les résultats en fin de mois présentés ici ne prennent en compte ni les opérations d'inventaire (provisions, reprises de provision, produits à recevoir...), ni certaines écritures comptables connues uniquement en fin d'exercice. De ce fait, c'est avant tout l'analyse sur une période comparable de l'année précédente qui fait sens, sous réserve de la prise en compte des événements susceptibles d'affecter la qualité et la régularité avec lesquelles les données mensuelles sont enregistrées dans les comptes des organismes tout au long de l'année. Par ailleurs, les changements d'affectation de recettes entre branches d'une année à l'autre peuvent modifier le profil infra annuel des comptes, limitant en partie la comparabilité avec les exercices passés.



**Commission des Comptes de la Sécurité Sociale**  
 Ministère de l'économie, des finances et de la relance  
 Ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion  
 Ministère des solidarités et de la santé

Contact : DSS-CCSS-SECRETARIAT-GENERAL@sante.gouv.fr

